



Annnonce publique de la séance du
CONSEIL COMMUNAL du
JEUDI, 7 JUILLET 2022 A 17:00 HEURES

ayant lieu au
Centre culturel « Jos Rennel » à Waldbredimus

SEANCE PUBLIQUE

1. Arrêt du plan de développement scolaire 2021-2024 tel qu'il a été mis à jour
2. Adoption du plan d'encadrement périscolaire 2022/23
3. Adoption de l'organisation scolaire provisoire 2022/23
4. Approbation d'un avenant à la convention 2022 du service d'éducation et d'accueil conclu avec l'Etat luxembourgeois
5. Modification des taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical proposés par l'école régionale de musique Syrdall
6. Modification des subsides alloués à certains élèves de l'enseignement musical
7. Approbation d'une convention de mise à disposition de notre receveur à l'administration communale de Bous
8. Modifications budgétaires
 1. Section extraordinaire
 2. Section ordinaire
9. Emprunt à contracter pour l'acquisition de terrains situés sur le territoire communal
10. Morcellement des terrains 1163/4087 et 1163/4267, section B de Trintingenthal
11. Morcellement des terrains 115/4557, 116/4559 et 117/4331, section B de Trintingenthal
12. Approbation d'un acte notarié portant vente de la parcelle cadastrale 613/4622, section B de Trintingenthal
13. Approbation d'un acte notarié portant acquisition des parcelles cadastrales 134 et 135/388, section A de Waldbredimus
14. Approbation d'un compromis portant acquisition des parcelles cadastrales 130/4619 et 135/1870, section A de Waldbredimus
15. Approbation d'un compromis portant acquisition des parcelles cadastrales 135/1869, section A de Waldbredimus
16. Approbation d'une concession funéraire
17. Désignation de lieux de célébration de mariages autres que la maison communale
18. Règlement de circulation temporaire dans le cadre du « Fusionsfest » à Waldbredimus
19. Démission d'un membre de la commission scolaire
20. Nominations de membres de la commission scolaire

SEANCE A HUIS CLOS


21. Démission d'un employé communal

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

Trintange, le 30 juin 2022
pour le collège échevinal,


pour le bourgmestre empêché
l'échevin premier en rang
e.a. art. 64 loi communale




le secrétaire